

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 2 juillet 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Kossi Eric AHIALEY

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON

Membres ayant donné pouvoir : 6

Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Michel CHAVALARD pouvoir à Mme Marie ANDREANI
Mme Muriel NÉMOZ pouvoir à Mme Patricia BENZEKRY
Mme Elodie CHAZELLE pouvoir à M. Kossi Eric AHIALEY
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ

Membres absents: 3

M. René SIMILLION, M. Fatih DEMIRAY, M. Hervé LEQUIN

Délibération n°20260624DEL29

FINANCES GARANTIE D'EMPRUNT

Demande de garantie partielle d'emprunt par CDC Habitat - Construction neuve de 8 logements route de Genas

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

CDC Habitat réalise une opération d'acquisition en VEFA de 8 logements collectifs (8 PLS) situés 334-336 route de Genas à Bron.

Pour le financement de ces travaux, CDC Habitat a contracté un prêt d'un montant de 1 388 772 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En application des articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, CDC Habitat sollicite la garantie de la Ville pour ce prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 15 % soit 208 315,80 €, la Métropole de Lyon devant garantir le solde de 85 %.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCORDER** la garantie de la Ville de Bron à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un prêt pour financer la construction de 8 logements locatifs sociaux à Bron, d'un montant total de 1 388 772 € souscrit par CDC Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 184643.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 208 315,80 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie de la présente délibération.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **VOUS ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD